



Mairie de Ménerbes

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 DECEMBRE 2017**

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS (arrivé délibération 179-2017) - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN - Mme Tephén PITOT - M. Patrick MERLE - Mme Henriette TURCO - M. Fabien TEMPIER – Catherine ESTABLIE.

Représentée : Mme Monique AUBERT a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL.
Mme Chantal BASIN a donné pouvoir à M. Yannick MARTIN.

Absents : M. Franck DUFOUR.

Secrétaire de séance : M. Yannick MARTIN.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 7 novembre 2017, approuvé à l'unanimité.

Décision Municipale N° 171-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle AT 537.

Décision Municipale N° 172-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle AD 466.

Décision Municipale N° 173-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle AT 270.

Décision Municipale N° 174-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle AD 433. Superficie : 2 871 m².

Décision Municipale N° 175-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle AD 433, Superficie : 2 865 m².

Délibération N° 176-2017 : CONTRAT DE LOCATION POUR LES ILLUMINATIONS DE NOEL.

ACCEPTÉ à l'unanimité, la location des illuminations de Noël proposée par la Société BLACHERÉ Illumination, pour le montant annuel de 648 € TTC et 2 143,08 € TTC pour trois ans, de décembre 2017 à décembre 2019 inclus.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 177-2017 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RESTAURATION DU RETABLE SAINT-JOSEPH DE L'ÉGLISE SAINT-LUC.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition du Groupement WEISSMAN-TOURNILLON pour la restauration du retable Saint-Joseph, d'un montant de 70 342,44 € TTC.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 178-2017 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ÉTUDE DES BOISERIES DU CHŒUR DE L'ÉGLISE SAINT-LUC.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de Madame AMOROSO pour l'étude des boiseries du chœur, d'un montant de 18 696 € TTC.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 179-2017 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC POUR LES CONTRATS D'ASSURANCES.

DECIDE à l'unanimité, de retenir la candidature de la SMACL, concernant les contrats suivants :

- lot n°1 : Assurance dommages aux biens pour le montant de 3 827,54 € TTC correspondant à la variante avec franchise de 1 000 € par sinistre « dégât des eaux »,
- lot n°2 : Assurance responsabilité civile pour le montant de 1 825,49 € TTC,
- lot n°3 : Assurance de la flotte automobile pour le montant de 1 426,70 € TTC,

INDIQUE que le contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2018, pour une durée de 4 ans avec faculté de résiliation à l'échéance anniversaire moyennant un préavis de 4 mois.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 180-2017 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE L'ÉGLISE ET SES ABORDS.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de EUROVIA de Montfavet pour le marché d'aménagement de la rue de l'Église et ses abords pour le montant de 147 034,40 € TTC.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 181-2017 : CONTRAT DE LOCATION AVEC NEOPOST POUR LA MACHINE A AFFRANCHIR.

ACCEPTE à l'unanimité, le contrat de location avec NEOPOST pour la machine à affranchir pour le montant annuel de 643,68 € TTC.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 182-2017 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE STAGE POUR L'APPROFONDISSEMENT BAFA.

ACCEPTE à l'unanimité, la formation d'approfondissement BAFA dispensée par IFAC PACA pour le montant de 223,29 €.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 183-2017 : TARIF DE LA CARTE POUR LE DROIT DE FOUILLES DES TRUFFES DANS LA FORÊT COMMUNALE 2017/2018.

APPROUVE à l'unanimité, le tarif de 100 € de droit de fouille des truffes sur les terrains communaux, DECIDE que ce tarif est valable pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 30 octobre 2018.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 184-2017 : APPEL A SUBVENTION 2018 AUPRES DE L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORÊT DE VAUCLUSE.

EMET à l'unanimité, un avis favorable pour la subvention de 2018 pour la somme de 305 € sollicitée par l'ADCCFF de Vaucluse.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 185-2017 : ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN.

ACCEPTE à l'unanimité, le devis de la Société COMAT ET VALCO d'un montant de 6 688,80 € TTC pour l'acquisition de mobilier urbain.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 186-2017 : ACQUISITION DE MOBILIER POUR L'ECOLE CLOVIS HUGUES.

ACCEPTTE à l'unanimité, le devis de la Société BOURRELIER d'un montant de 601,97 € TTC pour l'acquisition de table et de chaises pour l'école Clovis Hugues.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 187-2017 : TRAVAUX DE CALADE.

ACCEPTTE à l'unanimité, le devis de la Maison des Métiers du Patrimoine pour un montant de 4 900 € correspondant à la main d'œuvre pour la rénovation de la calade du chemin des cloches.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 188-2017 : ACCEPTATION DE DON.

ACCEPTTE à l'unanimité, le don de l'Association Ménerbes Patrimoine pour le montant de 17 100 €, en faveur de la Commune, dans le cadre de travaux de calades desservant la chapelle Notre Dame des Grâces.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 189-2017 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON.

ACCEPTTE à l'unanimité, la convention de partenariat avec la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 190-2017 : ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE AS 220.

APPROUVE par 12 voix POUR et 1 abstention, l'acquisition par la commune de la parcelle AS 220 (765 m²) lieu-dit Les Farinettes, pour la somme de 120 000 €,

CHARGE Maître BASIN d'établir l'acte notarié dont les frais s'élèveront à 3 000 € environ.

PAR 12 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Délibération N°191-2017 : ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC.

ACCEPTTE à l'unanimité, la proposition de la SAS Accessibilité Conseil pour une étude complémentaire des bâtiments ci-dessus indiqués pour le montant de 7 800 € TTC.

APPROUVE A L'UNANIMITE

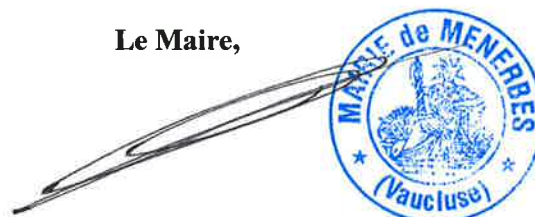
Délibération N°192-2017 : MODIFICATION DE LA DESTINATION DE LA CONTRACTUALISATION « AVENANT 2016 » ACCORDE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL.

DEMANDE à l'unanimité, la modification de la destination de la contractualisation de l'avenant 2016 et financer les travaux de gestion des eaux de pluie et d'aménagement paysager de l'aire de jeux aux abords du stade.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 20 Décembre 2017

Le Maire,



Christian RUFFINATTO

